

SEANCE DU 23 DECEMBRE 2013

DELIBERATION N° DEL132-13

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20131223-DEL132-13-DE
Date de télétransmission : 24/12/2013
Date de réception préfecture : 24/12/2013

L'an deux mille treize, le 23 décembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 17 décembre 2013, s'est réuni à la mairie
en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

Mmes, J. BEAUGEON, I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. EGEE,
H. MIOLLAN, C. PICCA, C. POLENTINI, C. TISON et MM. P. BERTHOLLET, H. EL GARES,
J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, G. MORIN, L. MOTTE, J. PAVAN, Y. PERRIER,
C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

Mme Geneviève PROSCHE-LEMAIRE (Pouvoir à Joëlle BEAUGEON en date du 19/12/13)
M. Rahim BAH (Pouvoir à C. SERGENT en date du 23/12/13)
M. Jean-Marie BERINGUIER (Pouvoir à A. LEFORT en date du 19/12/13)
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 20/12/13)

Absents excusés :

Mmes Nadège AMBREGNI, Marie-Françoise PELLEGRIN, MM. Jérôme DESMOULINS, Ange PERCONTE.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Avenant n°1 au marché relatif à l'aménagement
de la voirie de l'écoquartier « Petit Jean »**

Rapporteur : Christelle POLENTINI

Afin de réaliser les travaux d'infrastructures pour l'aménagement de l'écoquartier du Petit
Jean à Gières, une procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés
publics a été lancée.

Cette consultation a été décomposée en trois lots distincts :

- lot n°1 : Voirie
- lot n°2 : Maçonnerie – Clôture
- lot n°3 : Eclairage – réseaux secs associés

Le 28 mai 2013, un avis d'appel public a été publié dans le journal L'Essor du BTP, ainsi que
sur le profil acheteur de la mairie (plateforme de dématérialisation des marchés publics).

Lors de sa séance du 8 juillet 2013, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer les marchés :

- pour le lot 01 :

Entreprise ROUTIERE CHAMBARD (38160 St Marcellin) pour un montant de 823 073,50 € HT

- pour le lot 02 :

Entreprise EIFFAGE TP (38400 St Martin d'Hères) pour un montant de 46 471,30 € HT

- pour le lot 03 :

Entreprise GTP – Grésivaudan Travaux publics (38400 St Martin d'Hères) pour un montant de 138 560,50 € HT.

Lors de l'exécution des travaux et suite aux différentes acquisitions foncières liées à cette opération, la réalisation d'une murette au droit d'une des propriétés longeant la nouvelle voirie s'avère indispensable.

Le coût de cette murette d'une longueur de 33 mètres de longueur s'élève à 6 514,20 € HT.

Par conséquent, le nouveau montant du marché s'élève à 52 985,50 € HT, soit une augmentation de 14,02 % du marché initial.

M. le Maire propose au conseil municipal :

- de l'autoriser à signer l'avenant n°1 au lot 02 - Maçonnerie – Clôture et procéder à sa notification
- de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 23 du budget 2013

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 23 décembre 2013.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI